

ASSOCIATION SEJOURS PLEIN-AIR
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : La Fontaine aux Bretons – Le Clion sur Mer – 44 210 PORNIC

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Procès- Verbal de la réunion du Dimanche 03 avril 2016

L'an deux mille seize et le Dimanche trois avril à douze heures, les membres de l'Association Séjours Plein - Air, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation qui leur a été faite par le Président au nom du Conseil d'Administration, dans les formes prescrites par les statuts de l'Association.

Il est dressé une feuille de présence qui est émargée par les membres de l'Association à leur entrée en séance tant en leur nom que comme mandataire.

Monsieur Pierrick JAOUEN, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée conformément aux statuts.

Mademoiselle Isabelle PÉROCHON remplit les fonctions de Secrétaire.

Monsieur Le Président constate alors que, au vue de la feuille de présence, le nombre de membres présents ou représentés, permet de déclarer l'Assemblée régulièrement constituée.

La feuille de présence certifiée par le Président et le secrétaire ainsi que les pouvoirs fournis seront conservés à l'appui du présent procès-verbal.

Monsieur Le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

Modification des statuts de l'ASPA

Monsieur Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, à la disposition des membres présents :

- La feuille de présence et les pouvoirs,
- Un exemplaire des Statuts de l'Association,
- Un spécimen de la lettre de convocation.

Il ouvre alors la séance et passe à l'ordre du jour

Modification des statuts de l'ASPA

Il s'agit du changement du siège social de l'association séjour plein air.

L'article 3 va être modifié:

La nouvelle adresse du siège de l'ASPA sera : Le centre de la Rose des Vents
Route de port Kennet
44420 Piriac sur mer

Validation de la notification du changement d'adresse du siège social de l'ASPA au centre de la Rose des Vents à Piriac sur mer au 1^{er} août 2016

POUR : 32 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Le Président termine la séance

Le Président remercie tous les participants et l'équipe du centre ainsi que toutes les bonnes volontés.

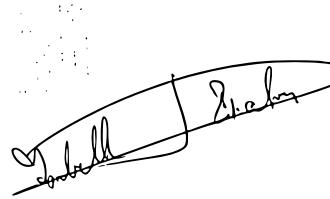
Clôture : à 12H05

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée par Monsieur Le Président. De tout ce qui précède, il est dressé procès-Verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.

Le Président

A stylized handwritten signature consisting of a large, sweeping horizontal stroke with a vertical line intersecting it near the center, and a small vertical stroke extending downwards from the intersection.

Le Secrétaire

A handwritten signature that appears to be 'J. Scher' written in a cursive style, with a large, sweeping horizontal stroke above the text.